

Délibération n°35/2020

Nomenclature ACTE :  
5.3 Désignation de représentants

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	14	15 Pour : Cf corps de la délib. Contre : Abstention :

Date de la convocation :  
22 juillet 2020

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :

L'an deux mil vingt, le **mardi 28 juillet** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

**Etaient présents** : Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, Josette DOURBIAS, Denis BONNEAU, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Emilie BERGONHE, Yolande PASQUET, Damien LESPINASSE, Nicolas CHEVALLIER, Aurélie GILBERT, Christian FOURNET et Philippe PERCHE formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoir** : André EMMENDOERFFER à Josette DOURBIAS

A été nommée **secrétaire de séance** : Nicole BUVIN

**ELECTION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE**

Madame le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.).

Conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement du CNAS, il convient de procéder à l'élection au scrutin secret d'un délégué titulaire et d'un suppléant pour représenter la commune aux assemblées départementales du C.N.A.S.

**DELEGUEE TITULAIRE**

A obtenu, après vote à bulletin secret :

- Yolande PASQUET : 15 voix (quinze voix)

**DELEGUEE SUPPLEANTE**

A obtenu, après vote à bulletin secret :

- Stéphanie CUSIN-PANIT : 14 voix (quatorze voix)
- 1 bulletin blanc

Vu les résultats des élections,  
Le Conseil Municipal désigne :

Comme déléguée titulaire :  
Yolande PASQUET - Adresse : 22, rue Gambetta – 03190 HERISSON

Comme déléguée suppléante :  
Stéphanie CUSIN-PANIT – 6, Châtelay – 03190 HERISSON

Et transmet cette délibération à Monsieur le Président du C.N.A.S.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Hérisson, le 30 juillet 2020  
Le Maire,

Stéphanie CUSIN-PANIT

